

RÉALISATION du FONDS IMEB / MISAME à la BnF

Compendium pour une transmission des Collections musicales de l'IMEB

1 – Présentation du Fonds

Au cours de quarante années de création et diffusion consacrées à la composition en musique électroacoustique, 14 949 œuvres de 4 863 compositeurs de 82 pays ont été reçues et collectées par l'IMEB puis entrées et préservées dans sa phonothèque internationale.

Issu d'une sélection opérée parmi celles-ci, le Fonds musical IMEB constitué de 6612 musiques de 1946 compositeurs de 63 pays, collection musicale électroacoustique unique au monde, réunit :

- les 764 musiques commandées et réalisées à l'IMEB entre 1970 et 2010 par 273 compositeurs de 41 pays (phonothèque B dite IMEB).
- et celles programmées aux 39 Festivals internationaux « Synthèse » de Bourges, celles ayant participé aux 36 Concours de Bourges, celles recueillies au cours des tournées et concerts de l'IMEB ou encore déposées par les compositeurs, les studios internationaux de création, les fédérations nationales de musique électroacoustique afin d'enrichir leur contribution au fonds musical de l'IMEB.
soit 5848 musiques de 1918 compositeurs de 62 pays (phonothèque A dite extérieure).

Au cours de ces 40 années, aussi bien les concepts, méthodes et techniques compositionnels que les moyens de réalisation ont considérablement évolué, le nombre des praticiens s'est multiplié par cent et les studios se sont créés (ou ont disparu) selon l'histoire de leur pays. Dès le début, l'IMEB a classé et répertorié dans une base de données par fiches papier les musiques de sa phonothèque selon différents critères : description technique et musicologique des œuvres, information sur les compositeurs, les studios de réalisation et l'origine de leur dépôt (commande IMEB, concours, festival, édition discographique, promotion d'auteurs...).

Dans les années 80, les fiches papier ont été remplacées par une base de données 4D, véritable source documentaire qui accompagne et éclaire les œuvres. Elle regroupe une soixantaine d'index, présentation d'œuvre, biographies et photographies par musique. Cette base rend compte des 14949 musiques répertoriées et permet de procéder aux tirages de listing d'œuvres, à toutes analyses, statistiques...,

2 – Projet du dépôt à la BnF

Au fil des années, des campagnes régulières de sauvegarde ont été régulièrement effectuées. Un premier projet de dépôt à la BnF, bien que signé par celle-ci en 1982, ne s'est cependant pas concrétisé suite au désintérêt de la Direction de la musique du ministère. (Il en fut de même des projets MISAME [1991] comme celui d'une Phonothèque Électroacoustique Nationale [1998].

C'est le 27 février 2004, suite au dossier monté avec Marie France Calas, que le Président de la BnF, Jean Noël Jeanneney, a entériné le nouveau projet qui portait sur la conservation de l'ensemble des supports musiques, la numérisation d'une vaste collection de bandes analogiques ainsi que dans un premier temps le transfert des supports numériques (DAT et CD) sur des batteries de disques durs IMEB transférés ensuite dans la mémoire centrale de la BnF. La prévision était d'environ 5000 musiques, toutes documentées, proposées à l'écoute des chercheurs et musicologues.

En effet, la faisabilité du projet ne permettant pas de traiter numériquement les 12 000 œuvres extérieures cataloguées en 2005 (14185 en 2010), Françoise Barrière et Christian Clozier, directeurs de l'IMEB, opérèrent une "sélection" de 6612 d'entre-elles selon des critères sources (commandes, prix de Concours, festival de l'IMEB...), de qualité musicale et d'intérêt historique ou technologique. C'est cette sélection qui a présidé à la division de la phonothèque en deux grands groupes A et B, dont le premier A est lui-même divisé en 4 ensembles.

Au final, la "sélection A" propose aujourd'hui un catalogue de 5848 œuvres de 1916 compositeurs de 62 pays, et la "B" 764 musiques, soit l'intégralité (aucune sélection) des œuvres réalisées à l'IMEB.

L'objectif du projet est donc la pérennisation et la communication des œuvres du Fonds IMEB avec mise à disposition aux chercheurs, musicologues, enseignants de leur écoute et de toute la documentation musicale, complétée dans un deuxième temps des fonds annexes (photos, vidéos, archives...)

3 - La Phonothèque internationale IMEB : sa constitution, sa structuration :

La Phonothèque A :

dite communément photothèque extérieure, elle regroupe une sélection de 5848 musiques. Elle fut constituée selon quatre axes et répartie selon des critères en 4 grands ensembles : A1, A2, A3 et A4. Cette répartition en quatre ensembles n'a été établie que comme instrument pour l'élaboration de la sélection et n'apparaît pas dans le catalogue final. Mais les critères sont consultables dans un tableur de 40 champs proposé dans la documentation associée à chacune des musiques.

. L'ensemble A1 regroupe les musiques commandées par l'IMEB et réalisées dans ses studios de création entre 1970 et 2010.

. L'ensemble A2 regroupe les œuvres lauréates des 36 Concours de Bourges (Prix, Mentions, œuvres sélectionnées).

Mais également des musiques retenues par les directeurs de l'IMEB en raison :

- de leur valeur musicale,
- de leur intérêt historique ou représentatif de la production d'un pays, d'un créateur, d'un centre électroacoustique,
- de leur apport comme référence sur le plan des recherches technologiques ou des voies esthétiques électroacoustiques développées durant les 50 dernières années.

. L'ensemble A3 regroupe un panel différent. En effet les œuvres des ensembles A1 et A2 ont toutes été jouées à Bourges dans le cadre des activités de l'IMEB. Or les compositeurs ont évidemment réalisé d'autres musiques. C'est pourquoi un appel fut lancé aux compositeurs présents dans A1 et A2 afin qu'ils complètent, s'ils le souhaitent, leur corpus par l'envoi de musiques complémentaires. Ainsi celles-ci complètent utilement la connaissance d'un auteur, son parcours créatif, son évolution stylistique,... (voir paragraphe ultérieur).

. L'ensemble A4, regroupe des musiques programmées au festival « Synthèse » de Bourges afin de compléter la diversité du corpus représentant la création musicale internationale des quarante dernières années.

La Phonothèque A' :

Cette phonothèque réunit les 7573 titres non numérisés. Les moyens techniques et financiers ne permettant pas le traitement numérique de l'ensemble des 14 185 musiques, ces œuvres ne sont pas intégrées à la phonothèque A et donc non audibles.

Mais elles sont répertoriées et leur documentation musicologique (notamment les très informatifs feuillets d'inscription aux concours) est accessible dans la base de données 4D associée au Fonds IMEB.

Elles rendent compte de l'histoire, des styles et des développements technologiques de compositeurs des 82 pays ayant participé aux activités de l'IMEB.

La Phonothèque B :

La phonothèque B, dite communément « IMEB ») est constituée de l'ensemble des oeuvres commandées par l'IMEB et réalisées dans ses studios de 1970 à 2010 (rappelons que le GMEB - Groupe de Musique Expérimentale de Bourges fut créé en 1970 et qu'il prit le nom de « IMEB » en 1994.) Elle regroupe 764 musiques de 273 compositeurs de 41 pays.

Le Fonds musical IMEB est donc constitué des deux Phonothèques A et B. Ce Fonds est déposé et pérennisé par la BnF et consultable en ses locaux. Elle est également via MISAME, aujourd'hui consultable dans les « Antennes » à l'Institut ICST de Zurich (Suisse), à l'Université UNC de Cordoba (Argentine), à l'EMAC-CNSM de Pékin (Chine), à l'Université UNT Denton (USA), au Zentrum für Kunst und Medien ZKM/ Karlsruhe (Allemagne).

4 – Historique des travaux de numérisation/transfert et d'archivage du Fonds

A/ Les partenaires du projet :

Au regard de l'ampleur (sinon la déraison) du projet, l'IMEB a établi avec la BnF, l'ICST de Zurich et l'association MISAME des collaborations effectives tant pour la numérisation, la documentation, la conservation sous forme numérique des musiques de son Fonds que pour sa communication aux chercheurs, musicologues et mélomanes. Le projet est achevé en mai 2013, c'est à dire après huit années d'ouvrage.

L'IMEB et la BnF

Après l'agrément du Président Jean Noël Jeanneney, un premier dépôt-don a été effectué le 18 juin 2005. Selon l'accord IMEB / BnF, celle-ci assumait les frais de transport, de stockage, de pérennisation (re-recopie si problèmes de conservation) et de communication dans ses salles de consultation. Elle prenait en charge le transfert numérique de quelques 815 musiques sur Dat et de 500 CD. Elle inscrirait le Fonds dans son catalogue général et effectuerait le transfert dans sa mémoire centrale de toutes les œuvres numérisées, chacune sous forme d'un dossier multi fichiers (appelé « capsule ») regroupant la musique numérisée et la documentation associée (biographie, présentation, photo, tableur). Elle mettrait à disposition une cabine d'écoute stéréophonique, ultérieurement multipistes, pour la communication exclusivement dans ses locaux (respect du droit d'auteur) des œuvres au public.

De fréquentes réunions s'établirent à compter des années 2004-2005 avec la Directrice du Département Audiovisuel de la BnF, Isabelle Giannattasio et son équipe pour établir un cahier des charges adapté aux normes spécifiques de la BnF et aux particularités techniques et esthétiques des musiques électroacoustiques, puis pour assurer le suivi et développement.

MISAME

L'Association internationale « Mnémothèque Internationale des Arts et des Musiques Electroacoustiques / MISAME » s'est constituée à la demande de l'Assemblée Générale de l'IMEB tenue le 16 décembre 2003, préoccupée qu'elle était de la sauvegarde et de la communication des œuvres majeures des collections de l'IMEB représentant alors plus de trente années de création dans 82 pays.

A cet effet, MISAME devait regrouper divers institutions et partenaires français et internationaux, en sorte que l'intégration du « Fonds IMEB » dans une Mnémothèque internationale, gardienne indépendante du devenir de l'IMEB, lui assure pérennisation des supports, communication pour la recherche musicologique et consultation audio souhaitées.

MISAME, créée le 12 juin 2004 durant le Festival Synthèse, avait pour vocation de gérer la Phonothèque de l'IMEB et plus généralement l'ensemble des archives historiques, techniques, audiovisuelles, sociétales et administratives de l'IMEB. A cette fin, elle a reçu en don, par convention courant 2008 avec transmission des droits afférents, l'ensemble du Fonds.

Le Fonds artistique et musical porte nom de « Fonds IMEB », Fonds dont MISAME est propriétaire-gestionnaire-diffuseur.

(Selon ses statuts : « cette association a pour objet de pérenniser, conserver, sauvegarder, étudier, faire connaître, communiquer, présenter, publier, diffuser l'ensemble des travaux et des œuvres (musiques, recherches, développements, instruments, concepts, pédagogie), les archives et documentations de toute nature et sur tous supports réalisés à l'IMEB ainsi que ceux librement déposés par des collègues français et étrangers, dans le cadre des activités de l'IMEB passées et à venir ou selon des apports personnels à l'IMEB ou directement à MISAME »).

Le Fonds IMEB ne comprenant que les œuvres envoyées et jouées à Bourges, déposées dans la phonothèque de l'IMEB, MISAME a proposé à ces compositeurs de déposer dans sa propre phonothèque (son propre Fonds) les œuvres qu'ils souhaitaient y voir figurer pour compléter leur catalogue, en complément à celles qui figurent dans celles de l'IMEB.

L'autre développement provient de la constitution d'Antennes, c'est à dire de structures qui reçoivent et émettent. Elles sont depositaires du Fonds IMEB/MISAME et y associent leur Fonds propre, qui ainsi dans le réseau constitué, se voit multi-communicué.

l'ICST de Zürich

L' Institute for Computer Music and Sound Technology a été créé en 2005 et dirigé alors par son fondateur Gerald Bennett (auquel succédera German Toro Perez en 2009) L'Institut possédait un département d'archives partenaire du projet IDEAMA de Karlsruhe et avait commencé à réunir les musiques électroacoustiques de la Suisse alémanique pour consultation et étude musicologique des chercheurs et étudiants de l'Académie de Musique de Zürich. Dès qu'il eut connaissance du projet Fonds IMEB/ MISAME/BnF, Gerald Bennett, étant par ailleurs Vice-Président de MISAME, proposa d'en être partenaire et de participer à la numérisation et à la documentation des musiques de la collection. L'ICST fit l'acquisition du matériel pour transférer sur disque dur les supports numériques (CD et Cdrom...) et pour numériser complémentaiement à l'IMEB des supports analogiques. Il engagea à cet effet un musicologue à mi-temps. Le 23 avril 2007, une cérémonie officialisait ce partenariat en présence du Directeur de l'Académie de Musique de Zurich, d'Isabelle Giannattasio pour la BnF, Françoise Barrière pour l'IMEB et Christian Clozier pour MISAME. Cette collaboration est toujours active en 2018.

Un premier transport d'un millier de musiques à traiter eut lieu de Bourges à Zurich le 31 mars 2007. Ce premier lot de musiques fut traité à Zurich en un an. Des voyages de cartons d'œuvres à traiter ou traitées firent l'aller-retour entre les deux Centres au-delà et en-deçà de la frontière.

Les fichiers numériques traités par l'ICST revenaient stockés sur disque dur à l'IMEB qui réunissait alors et intégrait musique et documentation dans des capsules, lesquelles avec les supports originaux, sont aujourd'hui déposées à la BnF pour communication et conservation.

La collaboration internationale des compositeurs, acteurs de la constitution de l'ensemble A3 :

En 2007, une campagne auprès de 1200 compositeurs, intitulée l'Appel, fut entreprise. L'IMEB leur fit une première proposition. Celle, après leur avoir fait parvenir un relevé de leurs œuvres présentes dans la sélection A2, de leur proposer de nous aider en les numérisant eux-mêmes.

MISAME leur fit une seconde proposition (appelée Projet n°2). Celle de numériser également certaines de leurs musiques électroacoustiques, non jouées à Bourges et donc non entrées dans la phonothèque IMEB, mais qu'ils estimaient devoir compléter leur catalogue et éclairer leur démarche.

Un grand nombre de réponses parvinrent à MISAME et la réception des fichiers s'échelonna dans le temps. Le premier lot des CDR répertoriés, et numérotés fut traité pour la plus grande partie par l'ICST et le deuxième lot par l'IMEB. Pour ce qui concerne les œuvres historiques dont les compositeurs ayant disparu ne pouvaient malheureusement répondre à l'appel ou de ceux qui n'avaient pas les moyens d'y répondre, la Direction de l'IMEB opéra un ultime choix de musiques dont on pouvait craindre qu'elles disparaissent, notamment les plus anciennes ou rares, musiques de pays où la conservation des œuvres fut délicate (politiquement et économiquement). Ces pièces ont été traitées par l'IMEB. Les photos-portraits envoyées en leur temps par les compositeurs dans le cadre des activités de l'IMEB ou stockées dans sa photothèque, ont été classées, datées, scannées et transférées dans les « capsules » de consultation.

Les Antennes, relais de communication du Fonds à travers le monde et les autres partenaires du projet

Sous l'impulsion de Christian Clozier et de MISAME dont il assure la présidence, un réseau d'Antennes est en cours de constitution. Ce sont d'importantes structures professionnelles telles des Archives nationales musicales, des Centres de Musique Électroacoustique, des Universités qui se proposent de recevoir le Fonds IMEB / MISAME afin d'en assurer une communication dans leurs pays et dans leurs institutions. Dans le cadre du respect du droit d'auteur, la diffusion des œuvres n'est autorisée in situ que dans leurs locaux, pour des activités de de formation et recherche. Seule la documentation musicologique est accessible sur leurs différents sites, ainsi que celui de MISAME .

Les Antennes constituées sont à ce jour l'Institute for Computer Music and Sound Technology/ ICST de Zurich (Suisse), l'Université Nationale de Cordoba/UNC (Argentine), l'Electroacoustic Music Association of China/ EMAC CNSM de Pékin (Chine), à l'Université de North Texas/ UNT à Denton (USA), au Zentrum für Kunst ZKM/ Karlsruhe (Allemagne)

Autres Partenaires

Pour ce qui concerne le Fonds spécifique de MISAME, le réseau associatif des Fédérations Nationales de la Confédération Internationale des Musiques Électroacoustiques (OIM du CIM/Unesco), a œuvré à des sélections dans leur propre pays, notamment portant sur les pièces historiques. Les œuvres lauréates aux Tribunes Internationales de Musique Electroacoustique (TIME), Tribunes organisées en partenariat CIME/CIM-UNESCO intégrèrent également le Fonds MISAME.

Le FIPC (Fonds International de Promotion de la Culture) de l'UNESCO a accordé son patronage et un soutien financier de lancement en 2006/2007 pour les équipements de numérisation. Le projet a reçu également des subventions de la SACEM, Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique.